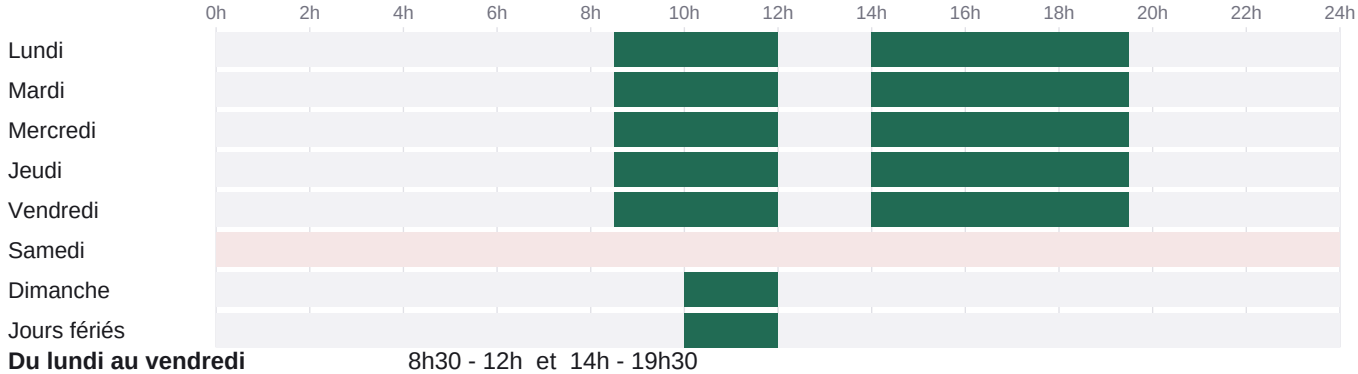
Horaires des travaux bruyants à Beuvardes

02130 · Aisne (02) · 736 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté du maire n° 16/2018 relatif à la lutte contre le bruit, signé le 14 mai 2018 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h - 19h30
Samedi	Interdit toute la journée
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée, tels que des appareils à moteurs thermiques ou électriques (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, ...), ou d'autres engins bruyants (perceuses, scie mécanique, ...), et/ou provoquant par leur utilisation des percussions, vibrations, trépidations et bruits de toute nature, sont interdits en dehors des horaires suivants : - les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Texte officiel : http://mairiedebeuvardes.e-monsite.com/medias/files/arrete-16-bruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 19 avril 2016 (article 19). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi et dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures et les dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique d'urgence. »

Texte officiel : http://mairie-marchais.e-monsite.com/medias/files/19-04-2016-arrete-relatif-a-la-lutte-contre-les-bruits-de-vo.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.